

LE FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire devient à un moment ou à un autre indispensable dans notre société. Exigence de recrutement pour un employeur, déplacement personnel... Bien qu'un permis B soit acquis à vie (hors annulation, suspension...), il peut représenter un investissement conséquent au départ.

Concrètement, comment financer son permis de conduire ?

Nous vous présentons ci-dessous divers modes de financement acceptés dans notre établissement en plus du paiement comptant et du paiement en 3x sans frais.

(modes de règlement acceptés: carte bancaire, espèces et virement)

Permis à 1 euro par jour

Certainement l'un des modes de financement les plus connus. Il s'agit d'un prêt à 0% pour les moins de 26 ans, dont les mensualités sont de 30€/mois. Il permet donc de financer son permis de conduire sans payer d'intérêts. En revanche, le coût de la formation reste inchangé. Ce prêt s'adresse également

à la formation à la conduite accompagnée et supervisée.



Compte Personnel de Formation (CPF)

Vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour financer la préparation aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire des catégories B, A1, A2 et BE.

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- L'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous n'avez pas de permis de conduire en cours de validité. Par exemple, si vous avez un permis B en cours de validité, vous ne pouvez pas utiliser votre CPF pour financer le permis A2.
- Vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction de demander un permis de conduire.

Dans le but de garantir une formation suivie et afin de respecter nos obligations, les dossiers d'inscriptions par le compte CPF ne seront acceptés qu'après un entretien en agence au sujet de votre projet et de vos disponibilités.

Seront à remplir:

PROCEDE DE POSITIONNEMENT (disponible sur demande)
et ATTESTATION SUR L'HONNEUR (disponible sur demande)



France Travail

Si vous êtes inscrit à France Travail (Pôle Emploi), vous avez la possibilité d'être éligible à un financement de votre formation au permis de conduire. Il n'existe pas de conditions d'âge, et le montant de l'aide est plafonné à 1200€ pour un permis B. La constitution du dossier doit se faire auprès de votre conseiller Pôle Emploi.



Aide versée aux apprentis

Suite à la réforme de l'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'une aide de 500€ afin de financer votre permis de conduire. Vous êtes concerné si vous avez plus de 18 ans, et que vous êtes bien évidemment en apprentissage dans un centre de formation. Cette aide est accordée sans conditions de ressources.



Aide de la région

Cette aide du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté vise à faciliter l'accès à l'autonomie par la mobilité et soutenir le pouvoir d'achat avec le financement d'une partie du permis B (300€ à 500€). Il faudra dans un premier temps vous renseigner à la mission locale.



Aide des communes

Le Centre Communal d'Action Sociale de certaines communes met en place une aide au permis de conduire. L'aide financière du CCAS permettra aux personnes qui le souhaitent, de passer l'examen avec en contrepartie pour le bénéficiaire, dans l'année de la formation, de bénévolat pour la commune. Il faut se renseigner à la mairie de votre commune.

